



Saint Cloud, le 20 juin 2014

CHAMPIONNATS C.B.O.M.E.

CHARTE D'ORGANISATION

- les Championnats du Comité des Bridgeurs de l'Outre-Mer et de l'Étranger sont organisés comme suit :
 - Mixte par paires, « Coupe Pierre CHAVANNAZ » : 2 tournois de 20 tables = 80 paires.
 - Open par paires.
 - éliminatoires : 3 tournois de 15 tables = 90 paires.
 - baromètre : 28 paires.
 - Coupe du CBOME : les autres paires participantes.
 - Open par quatre.
 - 24 équipes : éliminatoires en 2 poules de 12 équipes.
 - phase finale pour chaque tiers de 8 équipes : places 1 à 8, 9 à 16, 17 à 24 avec quart de finale, demi-finale et finale.
- la participation des joueurs est priorisée comme suit :
 - paires
 1. joueurs licenciés dans le Comité.
 2. anciens joueurs licenciés dans le Comité.
 3. invités : joueurs étrangers, juniors, cadets, VIP, ...
 4. paires comprenant un joueur licencié dans le Comité ou un ancien joueur licencié dans le Comité.
 5. complément, si nécessaire, au numerus clausus par acceptation de candidatures.
 - quatre
 1. équipes de joueurs licenciés dans le Comité.
 2. équipes de joueurs ou d'anciens joueurs licenciés dans le Comité.
 3. équipes comprenant au moins 50 % de joueurs licenciés dans le Comité, d'anciens joueurs licenciés dans le Comité et/ou d'invités.
 4. complément, si nécessaire, au numerus clausus par acceptation de candidatures.

La date limite d'inscription aux Championnats est fixée à 3 jours avant le début de la première compétition.

Gestion des inscriptions.

Tous les bridgeurs licenciés à la Fédération Française de Bridge ont la possibilité de s'inscrire en vue de participer aux compétitions des Championnats du C.B.O.M.E.

La Commission de Sélection et d'Accréditation du Comité sera seule compétente, en application des dispositions précisées supra, pour accepter ou refuser la participation d'une ou plusieurs paires et/ou d'une ou plusieurs équipes aux différentes compétitions des Championnats du C.B.O.M.E. Les décisions de cette Commission seront sans appel.

Attribution des P.P. et P.E.

Pour les joueurs non licenciés dans les Districts du Comité, la participation aux épreuves peut constituer une double participation à la même compétition : Open par paires, Mixte par paires et/ou Open par quatre.

A partir de la saison 2014 – 2015, l'attribution des P.P. et P.E. se fera en respectant la règle suivante :

- en cas de participation uniquement à une ou plusieurs compétitions des Championnats du C.B.O.M.E. : attribution entière des P.P. et P.E. gagnés ;
- en cas de participation à une ou plusieurs compétitions des Championnats du C.B.O.M.E. et à la même ou aux mêmes compétitions dans un autre Comité de la F.F.B., seul le meilleur gain sera conservé en fin de saison.

Pour les joueurs licenciés dans les Districts du Comité, la participation aux épreuves peut constituer, en cas de qualification à une ou plusieurs Divisions Nationales, une double participation à la même compétition : Open par paires, Mixte par paires et/ou Open par quatre. Dans cette hypothèse, seul le meilleur gain sera conservé en fin de saison.

Participation au dîner de clôture.

Le dîner de clôture des Championnats du C.B.O.M.E. sera offert à tout joueur ayant participé à, au moins, une des trois compétitions des Championnats.

Dans la limite des places disponibles, la participation d'accompagnants sera possible moyennant le paiement d'un montant de 30 euros par personne.